

CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 25 avril 2014**
à 14 heures 30.

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, ROGER Michel, COCAGNE Sylvain, DUMONT Sonia, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : M. DUVAL Corinne (pouvoir BIJAULT Joël), SUIVRE Gilles (pouvoir DUMONT Sonia), KHATTABI Abderrahim (pouvoir BOUCHARD Eric).

Secrétaires de séance : M. DUMONT Sonia, DELAUNAY Stéphane

Date de convocation : 11 avril 2014

Date d'affichage : 11 avril 2014

La réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Michel Nicloux, trésorier principal d'Argentan.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 AVRIL 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		122 081 10		4 434 46		126 515 56
Opérations de l'exercice	161 510 13	199 014 53	76 772 14	33 971 51	238 282 27	232 986 04
TOTAUX	161 510 13	321 095 63	76 772 14	38 405 97	238 282 27	359 501 60
Résultats de clôture		159 585 50	38 366 17			121 219 33
Restes à réaliser			6 500 -			
TOTAUX CUMULÉS		159 585 50	44 866 17		44 866 17	159 585 50
RÉSULTATS DÉFINITIFS						114 719 33

REGULÉ

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2013, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif présentant un excédent de fonctionnement de 159 585.50 € € et un déficit d'investissement de 38 366.17 €, soit un résultat de clôture de 121 219.33 € .

6 500 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement sont reportés sur le BP 2014 d'où un résultat de fin d'exercice 2013 de 114 719.33 €.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal déclare les écritures du compte de gestion dressé par le trésorier principal identiques au compte administratif et n'émet aucune observation.

4. AFFECTATION DE RESULTATS

Comme détaillé ci-dessus, le résultat de clôture de 114 719.33 € n'appelle aucune observation des membres présents.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

En raison de la fusion des Communautés de Communes de la Plaine d'Argentan Nord, de la Vallée de la Dives et d'Argentan au 1^{er} janvier 2014, les taux communaux changent par obligation d'harmonisation mais ne génèrent aucune recettes ni dépenses supplémentaires communales, ni d'augmentation de l'imposition auprès des contribuables en raison de l'équilibre qui peut être constaté dans le tableau ci-dessous.

	TAUX AVANT FUSION			TAUX APRES FUSION		
	COMMUNE	CDC	TOTAL	COMMUNE	CDC	TOTAL
TAXE HABITATION	4,79%	15,13%	19,92%	12,10%	7,82%	19,92%
TAXE SUR FONCIER BATI	437%	11,10%	15,47%	7,90%	7,57%	15,47%
TAXE SUR FONCIER NON BATI	10,12%	22,12%	32,24%	22,08%	10,16%	32,24%

En conséquence, le conseil municipal, unanime, vote les taux d'imposition 2014 suivants :

- * Taxe d'habitation : 12.10 %
- * Taxe foncière (bâti) : 7.90 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 22.08 %

Plus de Cotisation Foncière des Entreprises (ex taxe professionnelle) qui est, depuis le 1^{er} janvier 2014, du ressort de la CDC Argentan Intercom.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 345 000.33 €
Section d'investissement : 89 551.17 €

Vote de 100 € supplémentaires en faveur de l'Association des Anciens Combattants en raison des festivités de commémoration 2014.

Détail des nouvelles prévisions de dépenses portées en section d'investissement :

Article 2128	* Relevage de tombes des 3 cimetières suite à procédures * Assurance juridique * Croix bois Le Mesnil	38 406 € 776 € Soit 39 182 € au lieu de 40 733 € (compte-rendu précédent) (rectification du prix de l'assurance annuelle) 483 €
Article 2158	* souffleur de feuilles	225 €
Article 2183	* logiciels mairie * destructeur de documents	3 295 € 500 €

7. QUESTIONS DIVERSES

- Joël Bijault fait part au trésorier qu'une rumeur circule actuellement sur la commune comme quoi les charges de personnel grèveraient le budget d'environ 50 %. Il lui demande, au vu des chiffres 2013, de se prononcer.
 - Mr Nicloux :
 - Section de fonctionnement, chapitre 12 charges de personnel : 72 562 €
 - Dépenses de fonctionnement : 321 578.10 €
 - Soit environ 20 %.
- Karine Bourdelas : elle propose à tous de se retrouver à la mairie samedi 3 mai à 9 heures pour une visite des bâtiments communaux et le parcours des chemins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Le Maire

Les Secrétaires

Les membres du conseil municipal